

no 58
juin
juillet
août
2018

ÉCOLOGIK

VILLES - TERRITOIRES - ARCHITECTURES

ARCHITECTURES

Confort et économie, les vertus du bois

TERRITOIRES

Vers la ville-jardin



PAYSAGE

Un parc paysager participatif dans la Drôme

DESIGN

Le réemploi, un concept rétro-futuriste ?



ISSN 2265-8858



Les cimetières, vers une mixité d'usages?

IL PEUT SEMBLER ÉTRANGE DE CONSEILLER UN CIMETIÈRE COMME LIEU DE PROMENADE, DE DÉCOUVERTE CULTURELLE, D'OBSERVATION ET DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE. CERTAINS PRÉSENTENT POURTANT DES QUALITÉS DE PLUS EN PLUS PROCHES DE CELLES D'UN PARC PUBLIC, SANS MALGRÉ TOUT EN AVOIR L'AGITATION.





Page de gauche, dans un contexte de densité urbaine où les cimetières sont renvoyés à l'extérieur des villes, certaines villes utilisent la mixité d'usages pour réintroduire le végétal en ville comme ici à Amsterdam au Nouveau cimetière de l'est. Ci contre, à Nantes, au cimetière de la Bouteillerie.

La plupart des cimetières ont été créés « hors les murs » suite au décret pris par Napoléon en 1804 pour des mesures d'hygiène. L'urbanisation a aujourd'hui gagné un grand nombre d'entre eux. Au point que l'on se demande si ces espaces très fréquentés ne pourraient pas servir la nature en ville... La France compte actuellement plus de 40 000 cimetières pour une superficie cumulée représentant deux fois celle de la ville de Paris. Le plus célèbre, celui du Père Lachaise, inauguré en 1804, classé Monument historique depuis 1933, est devenu un site touristique incontournable (tout comme les autres cimetières parisiens). Il accueilleraient plus de trois millions de visiteurs par an sur le plus grand espace planté intramuros (44 hectares). En 2016, les inventaires de la faune et de la flore sauvages menés par la Ville de Paris au Père Lachaise ont dénombré 532 espèces dont près de 4 000 arbres de 13 essences différentes. Ce « jardin cimetière » est aujourd'hui référencé comme réservoir de biodiversité indispensable à la capitale. En 2015, le classement du glyphosate comme

« cancérogène probable » par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) est repris dans la loi française relative à la transition énergétique (loi n° 2015-992 du 17 août 2015) qui interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 l'usage des produits chimiques, pesticides, fongicides dans les espaces publics. Si les cimetières sont pour l'instant exemptés de cette interdiction, de nombreuses communes les gèrent déjà en « zéro phyto ». *Le Guide de conception et gestion écologique des cimetières*, édité par Natureparif (2015) indique que ce changement de pratique favorise une évolution des paysages avec une présence plus spontanée de la nature. Allant dans ce sens, des projets se développent sur les territoires pour créer des espaces de recueillement où le visiteur est relié à la nature. Le cimetière s'affirme et se donne à voir comme un ensemble « paysager » (la Baule), ou devient « naturel » (Niort). À cela s'ajoute des initiatives privées comme le parc cinéraire des Jardins de mémoire, dans le Morbihan, où les sépultures sont représentées par des arbres. Quand dans les parcs publics une pluralité d'activités cohabite, dans les cimetières

l'enjeu réside le plus souvent dans l'amplification des usages existants. Et leur première fonction est le lieu de mémoire et de deuil qui doit être respecté. Si les qualités paysagère et architecturale favorisent une pratique touristique déjà existante, les nouveaux aménagements visent à dépasser une stricte organisation fonctionnelle pour offrir des espaces où le visiteur peut déambuler, s'arrêter, se poser... C'est dans ce sens que certaines initiatives voient le jour, comme celle de la SPL Le Voyage à Nantes, qui a choisi en 2017 l'artiste Gaëlle le Guillou pour investir le cimetière de la Bouteillerie.

Pour *La Promenade*, une balade artistique et mémorielle, elle y a cultivé des tombes potagères et fruitières ; installé une table et des chaises pour aménager un coin pique-nique et imaginait y organiser une Fête des voisins, sous l'œil bienveillant du gardien. Autant d'initiatives qui visent à faire du cimetière un nouvel espace de vie, alliant fonction de recueillement, espace vert et de biodiversité, pour davantage de nature en ville.

Prenant exemple sur nos voisins européens, la Ville de Niort (Deux-Sèvres) a inauguré en 2014 un cimetière totalement naturel qui permet à la biodiversité de s'installer et aux visiteurs d'y trouver plus qu'un espace de recueillement : un jardin en ville.



Cimetière naturel de Souché, à Niort

Concept encore unique en France, le cimetière naturel de Souché est pensé pour réduire son empreinte écologique et connecter le visiteur à la nature.

L'histoire commence avec l'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville de Niort (Deux-Sèvres). L'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires est une opportunité pour penser les cimetières sous l'angle du développement durable. Le projet de « cimetière naturel » émergera progressivement à partir de 2011 et sera inauguré en 2014. Comme l'explique Ève-Marie Ferrer, de la direction des Espaces publics de la Ville de Niort, en charge de la conception du projet : « Un cimetière paysagé n'était pas suffisamment ambitieux pour la ville, car les sépultures y restent le plus souvent classiques. Nous souhaitions aller plus loin, et nous nous sommes inspirés de ce qui existe en Angleterre et en Allemagne ».

Cercueil et urnes biodégradables

La démarche repense alors toutes les étapes consécutives au décès afin de réduire l'empreinte écologique et faire baisser le coût des funérailles. L'objectif est ainsi de favoriser le retour à la terre des défunts. Une charte d'engagement des familles explique les différentes modalités. Le corps ne reçoit pas de soins de conservation et repose dans un cercueil ou une urne biodégradable. Un espace de dispersion des cendres est disponible, où l'inhumation se fait en pleine terre, sans cuve bétonnée, avec pour stèle une pierre calcaire discrète qui marque l'emplacement des cendres du défunt.

Le cimetière naturel, conçu en régie sur un site restauré avec le réemploi comme principe d'aménagement, est réalisé sur une parcelle de 4 000 m² voisine du cimetière existant servant alors de carrière d'où étaient extraites des pierres tombales calcaires. Abandonnée, elle est devenue une friche inutilisable qui depuis a pu être mise à disposition pour le cimetière naturel. La réussite

de l'expérience a conduit la commune à acheter un terrain déjà arboré de 5 000 m² dans le prolongement du cimetière naturel qui servira d'extension si les besoins augmentent. Le processus de conception a aussi été singulier car « les élus ont donné carte blanche aux services pour proposer un projet », rappelle Ève-Marie Ferrer. « Nous avons eu la chance de prendre le temps de la réflexion, de faire des expérimentations avant de nous lancer ».

Ainsi, l'aménagement se limite à la valorisation des arbres dans une prairie avec des allées enherbées.

Le mobilier, comme les bancs, les clôtures et les points d'eaux sont réalisés en matériaux naturels, récupérés et recyclés grâce à la mobilisation des agents municipaux. Par ailleurs, la palette végétale est uniquement composée d'essences locales avec des plantes prélevées dans les friches municipales pour éviter le recours à des pépinières et réduire encore le coût total.

L'art est également présent avec des sculptures qui sont l'œuvre des agents



municipaux, comme *l'arbre des printemps* aux branches métalliques et aux feuilles en laiton gravées au nom des défunts.

Un réservoir de biodiversité

Alors que la ville de Niort a obtenu le titre de Capitale française 2013 de la biodiversité décerné par l'association Natureparif, le cimetière naturel est désormais identifié comme réservoir de biodiversité et a été labellisé Refuge LPO (Ligue de protection des oiseaux). Si des nichoirs et un hôtel à insectes ont déjà été installés en concertation avec des associations de protection de l'environnement, des aménagements complémentaires pourraient être réalisés, comme une mare, une spirale de plantes aromatiques et des panneaux pédagogiques. La labellisation de l'éco-gestion du site (Eco-cert / Ecojardin) est en cours, et deux cimetières ont été enherbés en 2017 dans l'objectif d'étendre la démarche aux 36 cimetières que compte la commune de 60 000 habitants. Cette qualité séduit les visiteurs, « beaucoup de gens s'y promènent par

Fiche technique

Maître d'ouvrage : Ville de Niort, Dominique Bodin (conservateur des cimetières) service des Cimetières (direction de la réglementation).

Maître d'œuvre : services techniques de la Ville de Niort.

Conception : Ève-Marie Ferrer (chargée d'opération), bureau d'études Paysage urbain (direction des Espaces publics).

Éléments artistiques : collaboration entre Karl Gilbert (plasticien / assistant études et travaux), bureau d'études Paysage urbain (direction des Espaces publics) et les ateliers de serrurerie de la régie voirie.

Réalisation : régies des Cimetières, voirie et bâtiments.

Dimensions : parcelle boisée de 4 014 m² + 5 000 m² d'extension possible.

Coût : 166 200 € HT, dont 53 850 € HT pour le seul cimetière naturel.

Dates : livraison en 2014, trois ans d'étude, dont deux ans de travaux.

plaisir, certains y pique-niquent même », indique Ève-Marie Ferrer. « Nous acceptons des demandes d'associations de photographes pour y organiser des expositions. » Les mots du paysagiste Gilles Clément inscrits à l'entrée donnent le ton aux visiteurs et affirment l'ambition du lieu : « Pour faire un jardin, il faut un morceau de terre et l'éternité. »

Pour aller plus loin

www.vivre-a-niort.com

Sur un site naturel de 15 hectares, le cimetière paysager métropolitain de Montpellier (Hérault) intègre des îlots de verdure, un belvédère et une terrasse panoramique ouverte sur les alentours et l'environnement méditerranéen.



Cimetière paysager métropolitain, Montpellier

Conséquence directe du dynamisme démographique du territoire, Montpellier Méditerranée Métropole a initié et piloté en 2017 le projet du futur cimetière métropolitain pour répondre aux besoins des 31 communes dont les capacités d'accueil arrivent à saturation.

D'un coût global de 37,64 millions d'euros, les 11 000 places en caveau seront progressivement créées d'ici à 2032. En effet, comme l'explique Olga Krompaszky, directrice des Relations aux publics à la Ville de Montpellier, en expertise technique pour le projet « il est devenu nécessaire de mieux gérer les cimetières pour offrir une palette de services qui n'existent pas forcément sur toutes les communes et qui sont aujourd'hui demandées : dispersion des cendres dans un jardin du

souvenir, 500 places en colombariums, 300 à 1 000 en cavurnes et une diversité de sépultures confessionnelles. Pouvoir offrir à chacun un lieu d'inhumation en cohérence avec sa philosophie et sa religion, tout en respectant le principe de laïcité, était un élément fort du projet ».

Le site retenu est un amphithéâtre naturel de 15 hectares jouxtant le cimetière Saint-Étienne, créé en 1977 dans le domaine de Grammont acheté par la collectivité. Le nouveau cimetière prendra la place de l'Espace Rock, une scène créée en 1990 pour accueillir notamment les concerts des Rolling Stones, des Pink Floyd ou encore de U2 devant 40 000 à 100 000 personnes. Le processus de conception a conduit les élus à visiter des cimetières à Aix-en-Provence, Avignon et Marseille pour valider les principes du cimetière paysager.

Lorraine Acquier, adjointe au maire de Montpellier et déléguée à la Sécurité, aux Relations aux publics et aux Affaires militaires, précise qu'il s'agit « d'offrir à nos concitoyens un cimetière où les défunts sont

au milieu d'un espace naturel, une manière aussi d'apaiser les relations entre les vivants ».

Un cimetière pensé comme un paysage méditerranéen

La conception repose sur deux approches complémentaires du strict programme fonctionnel, comme le détaille Laurent Combes, directeur opérationnel Métropole & Développement à la SA3M, aménageur du projet. « Il convient d'articuler les échelles spatiales avec une insertion dans le grand territoire et une gestion des espaces de quelques centimètres entre les tombes. Il s'agissait également de penser sous le sol, sur le sol et dans le ciel. » Ces problématiques sont étudiées par une équipe pluridisciplinaire. Jean Planès, architecte associé de l'agence Traverses en charge du masterplan, explique avoir « accordé beaucoup d'importance aux usages en proposant une diversité de lieux pour se recueillir, être au calme et dans le silence, ou se promener ».

Pensés comme des lieux publics, les îlots paysagers, le belvédère, l'amphithéâtre et la



Sur une ancienne parcelle agricole privée et à l'initiative de son propriétaire Lionel le Maguer, ce parc cinéraire breton a été conçu pour le recueillement des familles qui disposent chacune d'un arbre en mémoire du défunt.

terrasse panoramique ouverte sur le paysage des vignobles et le pic Saint-Loup sont autant d'espaces dont la faisabilité a été validée par l'expertise des hydrauliciens (Cereg), hydrogéologues (Antea) et géomètres (Siragusa). Cette ingénierie et la mobilisation des acteurs témoignent de la technicité du cimetière, à l'image de celle d'une opération d'aménagement urbain.

Pour aller plus loin

www.montpellier3m.fr

Parc cinéraire des Jardins de mémoire, Pluneret

Depuis 1998, à Pluneret (Morbihan), le parc cinéraire privé des Jardins de mémoire propose une alternative au cimetière traditionnel. Quand le plus souvent les familles doivent choisir entre un lieu de dispersion des

cedres, des cavurnes ou un colombarium, il est ici possible de les disposer au pied d'un arbre dédié à la mémoire du défunt. C'est bien dans l'appropriation du jardin par les familles que son créateur, Lionel le Maguer, marque la différence. Il insiste d'ailleurs sur son rôle de passeur : « J'ai pensé avant tout ce lieu pour les familles ». Elles sont aujourd'hui 1 300 à avoir choisi ce parc cinéraire, et viennent de France, mais aussi d'Angleterre, de Belgique, d'Italie ou d'Espagne.

Le choix et l'aménagement du lieu ne sont pas anodins, « il faut une âme, y mettre du cœur et de l'amour et que ce soit beau, car tout cela transcende », partage Lionel le Maguer. Cette ancienne parcelle agricole de 45 hectares offre ainsi un panorama sur la confluence des rivières du Bono et d'Auray, non loin du golfe du Morbihan. La conception paysagère du jardin est nécessairement progressive puisqu'elle est liée aux demandes : « il est composé comme un bouquet avec les essences d'arbres comme palette pour harmoniser les couleurs selon les

saisons », ajoute son concepteur.

Aucun règlement ne s'applique au jardin, car « chaque famille est autonome pour faire ce qu'il faut pour se reconstruire. » Elle a la possibilité d'aménager et de s'occuper du pied de l'arbre. « Il est incroyable de voir que les familles se sont totalement appropriés ce jardin qui est le leur. » Au début, Lionel le Maguer organisait chaque année un concert, comme ce récital de Georges Brassens qui a réuni près de 500 personnes dans le jardin. La *supplique pour être enterré à la plage de Sète* résume bien l'esprit du lieu : « Est-ce trop demander...! Sur mon petit lopin, plantez, je vous en prie, une espèce de pin, pin parasol, de préférence, qui saura prémunir contre l'insolation les bons amis venus fair' sur ma concession d'affectueuses révérences ». Bien qu'il soit toujours réclamé par les familles, les conditions logistiques ne sont malheureusement plus réunies pour organiser de nouveau ce type d'événement.

Pour aller plus loin

www.jardinsdememoire.com